

L'Harmonie municipale

Les répétitions

Dans une ambiance conviviale et studieuse, les musiciens se réunissent chaque semaine dans la salle de dessin du Pôle d'Enseignements Artistiques pour leurs répétitions le mercredi de 19h15 à 21h.

Conditions d'entrée

Il faut être jeune musicien de l'école de musique et avoir atteint la 2e année de 2e cycle ou être musicien amateur et désireux d'intégrer cette formation musicale.

Toute personne désirant rejoindre l'Harmonie peut l'intégrer en cours d'année.

Previous Next



Previous Next

Contact

Harmonie de Mehun-sur-Yèvre

101 rue Jeanne d'Arc 18500 Mehun-sur-Yèvre

Présidente :

Viviane MINOIS

Tél : 02 48 57 13 42

Directeur musical :

Olivier BOUGAIN

Tél : 02 48 57 27 73

Voir aussi

[Ecole de musique Olivier MESSIAEN](#)

[Ecole d'arts plastiques Jean COLOMBE](#)